

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Germinal.

(Ere vulgaire).

Dimanche 3 Avril 1796.

présent fait au prince héréditaire par l'archiduchesse Clémentine. — Nomination faite par l'empereur de l'archiduc de Milan au grade de généralissime de l'armée alliée. — Détails sur l'arrestation du cousin de Charete, pris dans son château. — Arrivée de Fréron à Paris. — Rapport de la commission des finances sur le projet de la nouvelle loterie. — Discussion à ce sujet.

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n<sup>o</sup>. 509.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## I T A L I E.

De Naples, le 8 mars.

Ces jours derniers le roi, accompagné du prince-royal, est allé à l'arsenal pour y voir jeter en fonte 22 pièces d'artillerie tant canons de campagne que mortiers & obusiers.

La semaine passée il arriva ici de Vienne deux charniers couverts avec des présents précieux que l'archiduchesse Clémentine envoie au prince héréditaire, son futur époux; ils consistent en broderies magnifiques faites par l'archiduchesse elle-même, & d'autres ouvrages curieux que l'impératrice envoie à sa mère, & principalement en un bureau de bois oriental enrichi d'ornemens dorés d'un travail fini.

Le colonel Pineda, arrivé de la Lombardie, vient d'être chargé de conduire à l'armée d'Italie le 4<sup>e</sup> régiment de cavalerie qui se trouve actuellement à Capoue, & qui sera suivi incessamment de plusieurs régimens d'infanterie: les équipemens de ces troupes ont été expédiés à Manfredonia, d'où par le Pô ils se rendront à Pavie.

Dernièrement tous les volontaires à cheval firent ras-

semblés, & le major leur ayant déclaré que ceux d'entre eux qui vouloient être fidèles à sa majesté, eussent à s'avancer en sortant des rangs: tous à la fois marchèrent en avant, en prononçant unanimement un serment de fidélité au service du roi.

Les troupes napolitaines ont manifesté leur satisfaction en apprenant que l'empereur avoit nommé généralissime de l'armée alliée en Italie l'archiduc de Milan. On attend beaucoup de cette nomination chez les peuples de cette contrée qui ont pour la maison d'Autriche une affection que peu de nos souverains partagent intégralement, quoique le pape, l'un des plus considérables d'entre nos souverains, ait ordonné à Rome des prières en action de grâce pour les succès des armes d'Autriche.

## A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 16 mars.

L'on remarque ici depuis quelque tems des mouvemens & des intrigues, dont le but paroît être de circonvenir le ministre de France & de l'engager à jeter des doutes dans les rapports qu'il fait à son gouvernement sur les dispositions actuelles de la Suède à l'égard de la France. On sait qu'un parti très-nombreux & très-actif, à la tête duquel s'est souvent montré le ministre danois, s'efforce d'altérer la bonne intelligence qui regne entre la France & la Suède. Jamais conduite ne fut plus impolitique, puisque le véritable intérêt du Danemarck seroit au contraire d'oublier d'anciennes préventions, d'anciennes rivalités, & de s'attacher fortement lui-même à l'alliance naturelle & nécessaire qui doit unir les deux cours du Nord à la république française, si elles veulent balancer la ligue qui menace leur indépendance. Mais on est encore loin en Danemarck de suivre constamment des principes si sages; & les gens qui sont au courant des intrigues du moment, savent que les Russes & leurs nombreux partisans ne négligent rien pour tromper les agens de la France & pour les porter à calomnier auprès de leur

gouvernement les intentions de la Suede, plus attachée, plus dévouée que jamais, par intérêt, par nécessité, & sur-tout par une vieille inclination, à son alliance avec la république française.

FRANCE.

ARMÉE DES CÔTES DE L'Océan.

Dutilh, général de brigade, au rédacteur de la Feuille Nantaise.

Nantes, le 4 germinal, 4<sup>e</sup>. année républicaine.

Encore un triomphe des républicains sur leurs plus cruels ennemis ; un succès de plus qui prouvera, s'il en étoit besoin, qu'il n'y a pas de grâce à espérer pour ces traitres qui, oubliant tous les devoirs de l'homme, ont lâchement abandonné la France & n'y rentrent que pour assassiner & faire égorger des Français dont le seul crime est d'avoir juré & de maintenir la liberté & l'égalité. Chârette Colinière, émigré, chef de chouans, cousin du brigand de ce nom, a été pris dans la nuit du 30 ventôse, à son château de la Colinière, commune de Doulon, à une lieue de Nantes, au moment où il fermoit un rassemblement pour se jeter sur les cantonnemens de Mauves & environnans.

Instruit, dès le 29, des dispositions de ce traître, je fis commander le détachement du premier bataillon de la réserve, cantonné à la Jalousie, commune de Doulon, à la tête duquel se trouve un officier intelligent. Il se porta de suite au château de la Colinière, en ferma toutes les issues, & marcha vers la porte principale, d'où on lui lâcha quelques coups de fusil. Les braves républicains, redoublant de courage, enfoncent les portes & pénètrent dans les appartemens; après quelques recherches dans diverses chambres, le preux noble émigré fut trouvé gisant dans un petit cabinet, avec le nommé Jean Bertin, de la commune de Nantes, armés tous deux de chacun un mousqueton, munis de cartouches, cocardes blanches, & d'un porte-feuille rempli de papiers concernant la correspondance qu'il avoit avec les généraux Scépeaux & autres chouans; ce dernier est passé aux chouans lors de la pacification. . . .

La troupe s'étant emparée de ces rebelles se disposa de les conduire à Nantes, & déjà ses satellites approchoient, & par quelques fusillades cherchoient à engager une affaire, à la faveur de laquelle ils espéroient faire sauver leur chef; le commandant de la troupe républicaine, aussi prudent que brave, s'est hâté de les amener à Nantes, où ils sont arrivés le 1<sup>er</sup>. de ce mois, à deux heures du matin. Un conseil de guerre a été de suite convoqué, & aujourd'hui il a prononcé, en séance publique, la peine de mort contre Chârette Colinière, & quatre mois de détention contre Jean Bertin. Ainsi finiront les scélérats. *Vive la république!*

Signé, DUTILH, général de brigade.  
(Extrait de la Feuille Nantaise).

De Paris, le 13 germinal.

On assure que Fréron est arrivé à Paris, & qu'il ne tardera pas à repousser victorieusement les inculpations accumulées contre lui.

Le théâtre de la rue Feydau a été rouvert le 12 par la représentation du *Vieux Célibataire* & du *Cercle*. Un passage de cette petite comédie a donné aux spectateurs une

occasion de témoigner la satisfaction qu'ils éprouvoient de revoir sur la scene ces acteurs chéris du public, presque les seuls qui puissent conserver le vrai goût & les bonnes traditions de l'art du théâtre.

Il paroît certain que d'ici à la fin du mois, il y aura été assemblé trois camps, l'un à Marly, l'autre à Soissons & le troisième à Orléans; déjà quelques opérations préliminaires de la formation de ces camps sont en activité.

Des lettres de Vienne portent, que l'impératrice de Russie a engagé le maréchal de Clairfayt à faire un voyage à Pétersbourg, & comme ce général se dispose à partir, on suppose que c'est avec l'agrément de la cour de Vienne, & que l'objet de ce voyage est relatif aux opérations à concerter entre les deux cours au sujet de la Porte Ottomane.

On a publié dans le *Gardien de la Constitution* un arrêté de l'administration centrale du département du Mont-Bianc, séance à Chambéry, du 25 ventôse, qui suffiroit pour prouver jusqu'à quel point les principes élémentaires des gouvernemens libres sont difficiles à inculquer à des hommes ignorans & habitués à la domination arbitraire. L'objet de cet arrêté est de rendre aux armées les jeunes gens de la première réquisition & les déserteurs qui cherchent à se soustraire au service de la république. Pour cela, des administrateurs disposent de la force armée, la mettent arbitrairement en garnison chez les citoyens, leur imposent des contributions qu'ils répartissent à leur gré; interprètent & appliquent la loi de l'émigration comme il leur plaît; exercent les contraintes militaires contre ceux qui désobéiroient à leur ordre, &c. C'est un tel renversement d'ordre, une telle usurpation de tous les pouvoirs, une telle insulte aux principes & à la constitution, qu'on a peine à ne pas regarder cette pièce comme supposée dans la seule vue de calomnier le gouvernement.

Un de nos journaux vient de rappeler un passage bien remarquable des *Lettres Persannes*. L'application en est si directe, & présente une si grande & si utile leçon que nous ne pouvons nous empêcher de le transcrire en entier.

« Il y a long-tems que Pon a dit que la bonne-foi étoit l'ame du gouvernement; le plus grand mal que puisse faire un gouvernement n'est pas de ruiner le peuple: il y en a un autre, à mon avis, mille fois plus dangereux; c'est le mauvais exemple qu'il donne. J'ai vu dans les Indes une nation, naturellement généreuse, pervertie en un instant, depuis le dernier des sujets jusqu'aux plus grands, par le mauvais exemple du gouvernement; j'y ai vu tout un peuple, chez qui la générosité, la probité, la candeur & la bonne-foi ont passé de tout tems pour les qualités naturelles, devenir tout-à-coup le dernier des peuples; le mal se communiquer & n'épargner pas même les membres les plus sains; les hommes les plus vertueux faire des choses indignes, & violer les premiers principes de la justice sur le vain prétexte qu'on la leur avoit volée.

» Ils appelloient des *loix odieuses* en garantie des actions les plus lâches, & nommoient nécessité l'injustice & la perfidie.

J'ai vu la foi des contrats bannie, les plus saintes conventions anéanties, toutes les loix des familles renversées; j'ai vu des débiteurs avarés, fiers d'une insolente pauvreté, instrumens indignes de la fureur des loix de la rigueur des tems, feindre un paiement au lieu de le faire, porter un couteau dans le sein de leurs bien-aimés.

J'ai vu naître soudain dans tous les cœurs une soif insatiable des richesses; j'ai vu se former en un moment une détestable conjuration de s'enrichir, non par un honnête travail & une généreuse industrie, mais par la ruine de l'état & des concitoyens.

J'ai vu plus d'un citoyen, dans ces tems malheureux, se coucher qu'en disant: *J'ai ruiné une famille aujourd'hui; j'en ruinerai une autre demain.*

Un autre disoit: Je vois que j'accorde mes affaires: c'est vrai que lorsque j'allai, il y a trois jours, faire un certain paiement, je laissai toute une famille en larmes; que je dissipai la dot de deux honnêtes filles; que j'étais l'éducation d'un petit garçon: le pere en mourra de douleur, la mere périt de tristesse; mais je n'ai fait que ce qui est permis par la loi.

Quel plus grand crime que celui d'un gouvernement qui corrompt, par de pareilles loix, les mœurs de toute une nation, dégrade les ames les plus généreuses, & obscurcit jusqu'à la vertu? Que dira la postérité, lorsqu'il lui faudra juger de la honte de ses freres?

Cette peinture est celle de la France lors du système de Law; elle peut s'appliquer à l'Amérique à la chute de son papier-monnaie; elle peut, &c.

#### AUX RÉDACTEURS.

De Paris, le 12 germinal, an 4<sup>e</sup>.

Je reçois à l'instant une lettre de Nantes, à laquelle est jointe la note suivante. L'amour & le desir de la paix ont sans doute dictée; je vous prie de l'insérer dans votre prochain numéro.

#### Le cri des Vendéens et de bien d'autres.

Qu'on respecte nos personnes & nos propriétés, peu nous importe le nom du gouvernement.

On nous promet tous les jours paix & protection; nous avons fait tous les sacrifices pour les obtenir, & continuellement on nous menace, on nous tue, on nous maltraite, on nous lie, on nous incarcère, on nous enlève nos subsistances, nos bestiaux, nos vêtements; on nous proscrit, on nous peurchasse, & on nous empêche de rentrer dans nos familles.

Cependant nous avons fait la paix & nous la voulons avec une bonne foi, à quelque prix que ce soit; pour la maintenir d'une manière solide, il faut tous prendre la ferme résolution de ne plus se tromper, & commencer par une amnistie générale.

Que cette amnistie soit pour tous les individus sans distinction; qu'on extermine comme ennemi de son pays tout celui qui ne voudra pas en profiter, mais que le voisin innocent ne paye pas pour le coupable; qu'il ne soit plus question d'inimitiés intérieures; que la paix, emblème de la belle saison où nous allons entrer, soit le signal d'un embrassement général; qu'elle nous rappelle pour toujours aux doux sentimens d'humanité, d'amitié, de concorde & de pardon absolu; & qu'elle étouffe pour jamais l'esprit de haine, de cruauté & de vengeances personnelles.

Cette note prouvera aux gens de bonne foi, que la pacification générale de la Vendée ne peut plus être retardée que par des motifs d'ambition ou d'intérêt particulier.

Salut & fraternité.

Signé, HUMBLOT.

#### Lettre d'une femme aux Rédacteurs des NOUVELLES POLITIQUES.

Paris, le 15 mars 1796.

Je passois hier dans la rue \*\*\* & je me trouvois devant la porte d'un cabaret où plusieurs personnes faisoient un étrange bruit. Je cherchois, en doublant le pas, à éviter les paroles que j'entendois & les figures que j'apercevois; mais je fus arrêtée par un embarras de choses & d'hommes qui les porteoient: parmi ces choses étoit une bierre, soutenue par deux porte-faix à moitié ivres, qui, ayant reconnu le cabaret, s'arrêtèrent, posèrent leur fardeau sur deux bornes & entrèrent en demandant à boire. Pas un ami, pas un parent n'accompagnoit le corps. Ce cercueil solitaire, cette profanation des morts, cet oubli de toute décence, de toute humanité, souleva mon cœur, & l'oppressa d'une manière si pénible, que je fus forcée de m'appuyer sur le mur. Là, considérant ce triste fardeau, je versai quelques larmes sur celui dont la mémoire n'étoit consolée par celles d'aucun ami, dont la cendre n'étoit honorée par aucun être sensible... Puis mes douloureuses idées s'étendant & s'agrandissant: ciel! m'écriai-je, sont-ce là les mœurs d'une république, dont la vertu doit être le soutien? & ceux qui l'ont fondée voudroient-ils nous faire regretter cet honneur qui supplée à la vertu dans les monarchies? Ah! qu'ils se souviennent plutôt que le respect le plus sacré pour les morts honore les républiques de la Grèce, & que le motif touchant de leur superstition pour les cendres de ceux qui avoient été chers à leurs cœurs, ou utiles à leur patrie, en faisoit même pardonner l'excès; & nous!... Un des porteurs étant alors sorti m'aperçut, & voyant quelques larmes tomber de mes yeux: quoi! me dit-il, est-ce que tu connois ce mort? — Non. — Pourquoi donc pleures-tu? ce n'est qu'un enfant; hier nous portâmes de même un vieillard. — Je suis mere, repris-je; hier j'eusse songé que j'étois fille. — Cet homme, haussant les épaules, appella son camarade, reprit sa charge & partit. Je rentrai chez moi tristement. La nature humaine si dégradée depuis quelque tems, me le sembloit encore davantage en ce moment. Je cherchai cependant à repousser mes pénibles idées, & prenant un livre que j'ouvris au hasard, voici ce que j'y trouvai.

« C'est aux deux extrémités de la vie que l'humanité semble obtenir ici (1) le culte le plus fidèle & le plus respectueux. Comme on a plus d'égards, plus de respect, j'oserai dire plus de religion pour les enfans, qu'on en a beaucoup aussi pour les morts; & ce sont peut-être deux témoignages également touchans de la moralité d'un peuple.

« Depuis la première classe jusqu'à la dernière, il n'est point de funérailles qui ne se fassent avec une sorte de solennité. Le char funèbre est presque toujours orné de plumes noires; si c'est une vierge dont il renferme les dépouilles, alors les plumes sont blan-

(1) Ces passages sont tirés d'un livre très agréable intitulé: *Souvenirs de mes voyages en Angleterre*. Il se trouve chez Aabin, rue des Petits-Champs, près de la rue Caillon.

» chés, ainsi que le crêpe des conducteurs du deuil.....  
 » Enfin ces tristes & dernières cérémonies sont consa-  
 » crées par de saintes lectures & de ferventes prières.....  
 » Les cimetières sont presque tous de jolies promenades  
 » remplies de souvenirs intéressans, de sentimens reli-  
 » gieux & de moralités touchantes ».

Je ne sais qu'ajouter à cet exemple ; mais j'ai besoin d'espérer que ceux qui nous gouvernent n'attendent que la paix pour songer aux mœurs. J'ai besoin de croire que ces moyens si doux & si faciles de les régénérer, leur paroîtront devoir bientôt succéder aux maux causés par la licence & par l'oubli de tout devoir. Enfin, je leur recommande la vieillesse & l'enfance, & la mort même, qui ne doit être ni oubliée par les vivans, ni méprisée par les législateurs.

### CORPS LEGISLATIF.

#### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 13 germinal.*

Duchatel a soumis à la discussion le projet de résolution tendant à rétablir la loterie nationale : voici sur quels moyens il se fondeoit ; il a exposé que la commission des finances voyoit ce moyen comme un de ceux dont le conseil devoit faire usage dans la situation embarrassante où nous nous trouvons.

Quant aux produits, la commission a pensé qu'il conviendrait de les appliquer, savoir la moitié au retirement des assignats pour être brûlés dans la forme ordinaire & l'autre moitié au soulagement de l'indigence.

Après avoir fait connoître quelques changemens légers que la commission a cru devoir proposer dans l'ancienne forme de la loterie, Duchatel a terminé son rapport par ces mots :

Citoyens représentans ! s'il se forme quelque scrupule sur le rétablissement de la loterie nationale ; si l'on accuse cette institution d'immoralité, je demande dans ce cas, s'il vaut mieux que les nations étrangères servies par des agens dans l'intérieur, jouissent du privilège exclusif de placer leurs billets de loterie dans nos principales villes frontières & dans Paris ; s'il faut dédaigner un moyen aussi certain d'opérer un prompt retirement d'assignats & de sauver par cette mesure la chose publique ; s'il est indifférent de créer ou non une ressource pour l'entretien des hospices lorsque le malheureux y manque de secours ; si ce qui est utile ne constitue pas la morale des peuples ; enfin s'il est bien plus moral pour l'état de rester obéré & de s'affaîser sous le poids de la dette publique ?

Andouin a combattu ce projet de résolution. Eh quoi ! a-t-il dit, vous ressuscitez les turpitudes des gouvernemens corrompus ! De tels moyens peuvent-ils convenir aux peuples, dont le premier intérêt est d'établir l'influence des mœurs ? Faut-il encore décréter la ruine de plusieurs milliers de familles ? Faut-il redonner naissance à un fléau de la société ?

Il ne restoit plus qu'à annoblir ce projet qu'on vous présente, en vous disant que c'étoit un moyen de sauver la chose publique par le retirement de beaucoup d'assignats, & de créer des ressources pour l'entretien des hospices. Quelle idée auroit-on de nous, si, pour entretenir nos hospices, nous avons besoin de faire circuler le poison dans les veines du corps politique ! Entretenez

les hospices avec les produits de la dépravation ! Cette pensée ne peut se supporter.

Le regne des illusions devoit bien s'évanouir ; il seroit bien tems de ne plus déployer les enseignes du charlatanisme. Ne seroit-ce pas se jouer des Français que de chercher à leur persuader que la loterie est un des moyens de sauver la république ?

Mais laissez-vous, nous dit-on, jouir les étrangers de ce privilège exclusif ; c'est-à-dire, qu'il faut augmenter le mal & s'y associer, au lieu de le détruire par une active surveillance. Quoi ! l'on voudroit montrer à l'Europe ce peuple puissant, propriétaire du sol le plus fécond, vainqueur d'une partie de l'Europe, attendant son salut, non pas de la justice de sa cause, du courage de ses guerriers, de l'exécution des mandats, mais d'une loterie.

Andouin demande la question préalable ; cette proposition est appuyée & combattue par divers membres & rejetée par le conseil ; la discussion est ajournée à trois jours.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 13 germinal.*

Lacué, au nom d'une commission, fait le rapport sur la résolution qui ouvre un crédit à la trésorerie pour subvenir aux frais de son administration.

Avant de présenter le résultat de l'examen fait par la commission de la résolution elle-même, le rapporteur expose qu'elle n'a pas trouvé les motifs de l'urgence juridiquement établis ; elle a pensé que ces motifs devoient être pris dans les circonstances seules, c'est-à-dire dans la nécessité de pourvoir dans le plus bref délai aux besoins de la trésorerie ; ceux énoncés dans la résolution par le conseil des cinq cents expriment bien une vérité incontestable en disant que la trésorerie est essentiellement sous la surveillance du corps législatif, mais cette vérité ne peut motiver convenablement la déclaration d'urgence. La commission propose en conséquence de substituer au considérant celui des besoins pressans de la trésorerie.

Goupil s'empresse de combattre l'avis de la commission il croit qu'il seroit très-dangereux d'écarter les motifs importans exprimés par le conseil des cinq cents : si vous les supprimez, dit-il, on pourroit quelque jour abus de cette décision pour contester l'indépendance de la trésorerie, indépendance sans laquelle il n'y a plus de liberté. Je demande que les motifs d'urgence de la résolution soient conservés & que le conseil approuve la déclaration d'urgence.

Vernier appuie l'opinion de Goupil avec cet amendement : On ajoute au considérant du conseil des cinq cents les motifs présentés par la commission.

Le conseil reconnoît l'urgence avec les deux motifs. Lacué passe au fond de la résolution. La commission a trouvé très-nécessaire d'accorder à la trésorerie des fonds pour ses dépenses puisqu'elle n'en a plus. La commission avoit craint d'abord, en adoptant la résolution, de rendre cette administration ordonnateur & contrôleur de ses propres dépenses ; mais elle a cru ne pas devoir s'arrêter à cet inconvénient, lorsqu'elle a réfléchi que c'étoit le seul moyen d'empêcher que la trésorerie ne fût d'autres surveillans que le corps législatif.

D'après l'avis de la commission le conseil approuve la résolution.

N.  
 N C  
 Qu  
 Diagrce o  
 tenu à  
 Hongrie  
 — Dépa  
 la police

Le bu  
 tiques est  
 Le pri  
 pour 3 m  
 souscrire  
 Le pri  
 pour un  
 pour 3 m  
 Toute i

Le chev  
 secrétaire  
 hier. Son  
 conseiller  
 gouverne  
 dans ce g  
 Piccolomini

On a to  
 compte du  
 placer le  
 Ce qu'il y  
 aucune ar  
 Le bruit  
 A Mayenc  
 dans ce v  
 Naples l'ar  
 héréditaire